



---

## Édition du 24 janvier 2020

---

### Plaisirs d'hiver

29 février 2020, 12 h à 18 h

Un après-midi de festivités hivernales gratuites pour toute la famille dans le parc municipal situé derrière l'hôtel de ville (il n'y aura pas de « Selby on ice » au lac Selby cette année).

Voici un aperçu des activités proposées pour la journée :

- hockey-balle ;
- balade en raquettes (apportez vos raquettes) ;
- piste de danse et DJ ;
- démonstration de sculptures sur glace ;
- concours de bonhomme de neige et de forts en neige ;
- jeux gonflables ;
- patinage libre (apportez vos patins) ;
- glissade sur montagne de neige (apportez vos traîneaux).

Hot dogs et breuvages chauds seront servis sur place !

Suivez la publicité et les informations sur le [site Internet](#) et la page Facebook de la ville : [@villededunham](#)



## Patinoire municipale

Lorsque la température le permet, vous pouvez profiter de la patinoire extérieure aménagée derrière l'hôtel de ville, tout à côté du chalet des patineurs. Petits et grands pourront s'adonner au patinage libre, ou à la pratique du hockey, en alternance, selon les plages horaires prévues à cette fin. Consultez l'[horaire](#) de la saison 2019-2020.



---

## Sentiers de raquette

Lorsque la température le permet, des sentiers de raquette sont à la disposition du public. L'accès principal se trouve à l'arrière de l'hôtel de ville, au chalet des patineurs. Lorsque le chalet est ouvert pour la patinoire, vous pouvez y emprunter des raquettes pour adultes ou pour enfants.

Pour plus d'information, suivez la page [Facebook](#) des sentiers de raquette de Dunham.



---

## Bibliothèque municipale et Centre d'art de Dunham

*L'espace d'un instant*

Christiane Pravaz

Exposition : 25 janvier au 20 février

Vernissage : 25 janvier, 14 h à 16 h

Les chevaux ne vivent pas dans la même perception du monde que nous. Le temps n'existe pas. Seul l'espace dans toute sa plénitude, tel un océan d'air, abrite leur liberté.

Dans une recherche en lien avec le mouvement, les couleurs et l'imprévisible, Christiane Pravaz cherche à transmettre cette expression de liberté pure, folle, heureuse et sans mot en peignant les chevaux libres, entiers et sans contrainte.

*L'espace d'un instant* est une série d'œuvres à l'acrylique et aux encres végétales où la liberté débridée et l'abstraction colorée des fonds soutiennent et contrastent l'expression fidèle du cheval en mouvement.

Native de Lyon et diplômée des Beaux-Arts en Europe, elle adopte le Québec et plus précisément Sutton, dans les Cantons-de-l'Est. Christiane Pravaz œuvre dans le domaine audio-visuel et celui du spectacle comme chef-peintre, tout en poursuivant à travers une recherche très personnelle sa propre création grandement inspirée de la sagesse équine.



---

### Ateliers d'art-thérapie

#### Face au deuil : Nourrir ensemble le mouvement de la vie

Animés par **Bénédicte Deschamps, M.A., ATPQ**

à la bibliothèque municipale

Vous avez de la difficulté à traverser un deuil, venez explorer vos pensées et vos émotions à travers la création d'images en participant à des ateliers animés par une art-thérapeute professionnelle. Ces rencontres conviviales se veulent un havre où explorer, mieux comprendre et accepter vos questionnements face à la mort, ainsi que vos réactions devant la perte d'un être cher, d'un emploi, d'une relation ou de tout événement qui représente une transition de vie.

Aucune expérience en art n'est requise. Matériel fourni.

**Les lundis, de 13 h à 16 h, à partir du 27 janvier 2020**

**et/ou**

**les samedis, de 10 h à 13 h, à partir du 1er février 2020**

Notez qu'il n'est pas nécessaire de s'engager pour l'ensemble des rencontres. Vous pouvez venir selon votre convenance aux ateliers du lundi ou du samedi.

Prix : 35 \$/séance

Lieu : Bibliothèque municipale de Dunham (3638, rue Principale)

Info/Inscription : [benedicte\\_deschamps@hotmail.com](mailto:benedicte_deschamps@hotmail.com) / 450 298-1171

---

### Heure du conte au Centre d'art :

« *L'enfant de fourrure, de plumes, d'écailles, de feuilles et de paillettes* »

**Amélie Normandin et Gabrielle Marquis**

**1er février 2020, 10 h 30**

Une heure du conte dans le cadre du *Projet Hippocampe*, qui vise à favoriser l'égalité de genre et l'inclusion auprès des enfants.

Miu Lan, l'enfant de fourrure, de plumes, d'écailles, de feuilles et de paillettes ne se sent ni tout à fait fille, ni tout à fait garçon. À travers le récit, sa mère l'encourage à exprimer comment il se sent réellement chaque jour et à poursuivre ses rêves. La violoniste Gabrielle Marquis accompagne la lecture du conte avec son instrument.

Les enfants seront ensuite invités à se laisser tenter par les accessoires d'un costumier et à confectionner un personnage de leur choix, à l'aide de plumes, d'écailles, de feuilles et de paillettes.

---

### Matinée musicale

**16 février 2020, 11 h**

Chansons d'amour au programme avec Almut Ellinghaus (chant classique) et Adèle Barsalou au piano.

Café et viennoiseries seront servis sur place.

Contribution volontaire demandée.



---

« *Respire* »

**Mylène O'Reilly et Jean-Loup Roy**

**Exposition : 22 février au 19 mars 2020**

**Vernissage : 22 février, 14 h à 16 h**

Ensevelis sous un déluge d'informations, le poids de la surconsommation, le manque de repères et la compression du temps, s'impose le besoin d'un grand respire. Un espace où le flou est bienvenu, où le mouvement s'étire, où la lumière guide le chemin, si minime soit-elle, dérivant entre les possibles et l'imaginaire. À travers une série de photographies et de photomontages, l'exposition *Respire* propose une réflexion sur ces instants suspendus, un moment de répit pour se permettre de reprendre haleine, accueillir le calme et le silence. Mylène O'Reilly et Jean-Loup partagent une démarche instinctive, spontanée et poétique. Dans un parcours erratique où rien n'est prévu, au gré des événements, des paysages et des rencontres, les images prennent forme en lien avec le ressenti tout en laissant s'exprimer une part de chance et de coïncidence. La création est une évasion où tout est permis.



---

**Centre d'art de la Bibliothèque de Dunham**

**(Édifice Pierre-Bernier — salle Normand-Gaudreau — 3638, rue Principale)**

**Pour info ou pour présenter vos projets : Mme Ève Sano-Gélinas**

**Courriel : [art@ville.dunham.qc.ca](mailto:art@ville.dunham.qc.ca)**

**Tél. : 450 295-2621 / 450 521-8025**

Consultez la page Facebook pour connaître les activités et ateliers en programmation :

**[Bibliothèque et Centre d'art de Dunham](#)** ou écrivez-nous par courriel.

---

## **Bibliothèque de Dunham - nouvelle ressource numérique**

Les abonnés de la bibliothèque municipale ont maintenant accès à une nouvelle ressource numérique [toutapprendre.com](http://toutapprendre.com) qui comprend un nouveau catalogue « Sport & Fitness ». Des entraîneurs professionnels offrent 81 cours dans 27 disciplines (3 niveaux par discipline) totalisant plus de 300 heures de vidéos. À découvrir dans la section « [Sport et santé](#) ».

Vous devez avoir votre numéro d'abonné de la biblio et votre NIP pour y accéder.

**Veillez noter que la bibliothèque municipale aura une nouvelle adresse courriel dès le 1er février :** biblio@ville.dunham.qc.ca



---

## Horaire des collectes des matières résiduelles 2020

Le [calendrier](#) des collectes des matières résiduelles de la nouvelle année est maintenant disponible. Vous pouvez le télécharger et conserver-le pour référence. Une copie couleur est disponible à l'hôtel de ville, sur demande.

Nous vous invitons à consulter les [directives](#) d'utilisation des bacs.

---

## Consignes pour la disposition de vos bacs

La Ville de Dunham a remarqué que certains résidents laissent en permanence leurs bacs en bordure de la rue, en dehors des périodes de collecte. Cette situation engendre des situations problématiques, notamment au niveau du déneigement mais aussi au niveau de la propreté générale des propriétés, particulièrement dans les secteurs résidentiels. Cette situation contrevient aux normes municipales.

Le bac doit être apporté par l'occupant et placé à la rue à proximité de la voie de circulation, du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue vis-à-vis l'entrée charretière **au plus tôt à 18 h la veille du jour prévu de la collecte, et au plus tard à 5 h le matin de la collecte.**

Si plus d'un bac est apporté, ceux-ci doivent être distancés d'environ un mètre l'un de l'autre ou de tout autre obstacle (poteau de téléphone, boîte aux lettres, poteau d'adresse civique, lampadaire, etc.) afin de permettre la prise du bac par un équipement de collecte mécanisée (bras mécanique).

Les bacs doivent être placés de façon à ce que les poignées soient orientées vers l'immeuble. Si le bac est muni d'une barrure sur le couvercle, celle-ci doit être désactivée au moment de la mise à la rue du bac.

### CONSIGNES POUR LE REMISAGE DES BACS :

L'occupant est responsable de [retirer de la rue](#) le bac utilisé pour l'entreposage des matières résiduelles et **de le remiser, avant 21 h le jour de la collecte, soit dans la cour arrière ou latérale de l'immeuble desservi.**

Nous comprenons que certains propriétaires n'habitent pas en permanence à Dunham. Cependant, une solution pourrait être trouvée avec un voisin pour vous assurer de votre conformité.

Merci de votre collaboration.





Voici la bonne façon de placer le bac en bordure de la route.



Bac placé du mauvais côté, le couvercle risque d'être brisé ou de rester ouvert une fois vidé.

---

## Guide Pratique pour la collecte des matières organiques en hiver

Pour empêcher les matières de coller aux parois ou de geler au fond de votre bac en hiver, nous vous recommandons fortement d'utiliser un grand sac de papier brun pour résidus de jardin à l'intérieur de votre bac ainsi que des petits sacs en papier pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac.

Pour vous aider et connaître quelques petits trucs, consultez le [Guide Pratique](#) des collectes des matières organiques préparé par la MRC Brome-Missisquoi.

Sur cette photo, voici un bon exemple de matières laissées en vrac dans le bac brun en hiver. Le contenu de votre bac risque de ne pas décoller lors de la collecte.



---

## Récupération des sapins de Noël

La Ville de Dunham récupère les sapins de Noël. Vous pouvez donc les laisser dans le parc, derrière l'hôtel de ville, jusqu'au 31 janvier.

Il est important d'enlever toutes les décorations de votre sapin.

Veillez noter que la Municipalité n'effectuera aucune collecte spéciale.



## Taxes municipales 2020

Nous préparons actuellement les comptes de taxes de l'année 2020 qui vous seront envoyés par la poste vers la mi-février.

Pour faciliter votre paiement, il sera possible d'acquitter le compte de taxes en trois (3) versements égaux aux dates d'échéances suivantes :

- 25 mars ;
- 25 juin ;
- 25 septembre.

Cependant, si le total du compte est de 300 \$ ou moins, vous devrez le régler au complet lors du premier versement, le 25 mars 2020. Des frais d'intérêts annuels de 15 % seront calculés sur les soldes dus si les paiements sont effectués en retard.

Il est possible d'effectuer votre paiement dans toutes les Caisses populaires Desjardins, aux banques Nationale, Royale, BMO, Scotia et Laurentienne (guichet ou Internet). Il est également possible de nous faire parvenir vos chèques ou chèques postdatés aux dates d'échéances, par la poste. Au comptoir, seuls les paiements par chèque, carte de débit (Interac) ou comptant sont acceptés.

Vous pouvez maintenant effectuer un virement Interac en utilisant l'adresse courriel suivante : [tresorier@ville.dunham.qc.ca](mailto:tresorier@ville.dunham.qc.ca)  
Vous devez nous informer au préalable lorsque vous désirez effectuer votre virement de fonds.

---

### Nouveau :

Pour des raisons environnementales et économiques, la Ville de Dunham ne postera plus de reçu à compter de 2020 suite au paiement de votre compte de taxes municipales, sauf pour les paiements effectués en argent comptant au comptoir de perception de l'hôtel de ville. Le chèque encaissé, le coupon estampillé par l'institution financière ou le relevé de transaction sera votre preuve de paiement.

Il sera toutefois possible de vous faire parvenir un reçu, **SUR DEMANDE SEULEMENT**. Vous aurez encore l'option de cocher « oui » sur les coupons de votre compte de taxes pour recevoir un reçu par la poste.

---

## Nouveau rôle d'évaluation déposé à la Municipalité

Un nouveau rôle triennal d'évaluation a été déposé le 27 septembre 2019 et sera en vigueur pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022. La valeur qui y est inscrite servira de base à la taxe foncière municipale et scolaire pour ces trois années. Nous vous invitons à vérifier attentivement l'évaluation de votre propriété. Pour obtenir les détails de votre évaluation ou si vous êtes en désaccord avec celle-ci, vous pouvez communiquer au préalable avec l'hôtel de ville qui transmettra votre demande au service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi. En dernier recours, vous pouvez déposer une plainte avant le 1<sup>er</sup> mai 2020, selon la procédure inscrite à l'endos de votre compte de taxes.

---

## Adoption du budget 2020

Le conseil municipal a adopté le budget 2020 de la Municipalité lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

Vous pouvez maintenant le consulter :

[Résumé des prévisions budgétaires 2020](#)



---

## Refonte du plan et des règlements d'urbanisme

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le **3 décembre 2019**, les règlements suivants ont été adoptés :

- **Règlement de zonage # 382-19 ;**
- **Règlement de lotissement # 383-19.**

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, le motif de contestation, et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Ces registres seront accessibles le vendredi **14 février 2020, de 8 h 30 à 17 h, sans interruption, à l'hôtel de ville de Dunham**, sis au 3777, rue Principale, Dunham. Il y aura un registre pour chacun des règlements.

Le nombre de signatures requises pour que chacun de ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de **272**. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Nous mettons à votre disposition ces règlements, pour une consultation simplifiée :

<https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/nouvelles/refonte-du-plan-et-des-reglements-durbanisme/>

Vous pouvez également consulter l'[avis public](#) qui sera publié dans le journal Le Guide, édition du 29 janvier 2020.



---

## Consultation citoyenne de la MRC Brome-Missisquoi

La MRC Brome-Missisquoi est actuellement en révision de son schéma d'aménagement et de développement du territoire.

En mots simples, ça veut dire qu'elle cherche à établir une vision régionale globale qui guidera le développement de notre belle région pour les années à venir.

On a besoin de vous, de vos idées, de votre opinion, pour nous inspirer et nous assurer que ce plan représentera votre vision, qu'il portera vos couleurs et celles de toute notre communauté.

Parlez-nous de votre idéal, de comment vous imaginez Brome-Missisquoi, de ce que vous souhaitez voir évoluer, de comment vous visualisez votre région en 2035, peu importe à quel niveau :

- transport ;
- agriculture ;
- logement ;
- milieu de vie ;
- environnement ;



- divertissement ;
- etc.

Soumettez votre vision **d'ici le 31 janvier 2020** à : [amenagement@mrcbm.qc.ca](mailto:amenagement@mrcbm.qc.ca) sous la forme d'un courriel, d'un texte, d'une vidéo, d'un dessin, d'un collage, etc.

**Gens de Brome-Missisquoi, la MRC a besoin de vous pour s'inspirer.**

**Dans votre idéal, comment sera Brome-Missisquoi en 2035 ?**

Pour se déplacer

Pour se divertir

Pour s'épanouir

Pour y vivre

Pour protéger l'environnement

MRC BROME-MISSISQUOI

**Laissez aller votre imagination... amenagement@mrcbm.qc.ca**

## Chats et chiens errants

La S.P.A. des Cantons desservira les citoyens(nes) de Dunham en 2019-2020. Aucun citoyen ne peut demander une capture ou un quelconque service payé par la Ville de Dunham sans en avoir reçu l'autorisation au préalable.

Suivez la SPA des Cantons sur [Facebook](#).



## Prudence sur les routes en hiver

Avec la période hivernale bien installée, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

De plus, depuis le 1er décembre 2019, les véhicules doivent être munis de pneus conformes aux normes et conçus spécifiquement

pour la conduite hivernale. Soulignons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.



---

## Stationnement de nuit interdit en hiver

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public situé sur le territoire de la Ville de Dunham, entre 23 h et 7 h, entre le 15 novembre et le 31 mars (période hivernale seulement).

Nous demandons également votre collaboration afin de ne pas laisser un véhicule en bordure de la route lors d'une chute de neige importante, nécessitant les opérations de déneigement et épandage d'abrasif.

La Sûreté du Québec est habilitée à intervenir et émettre des constats d'infraction.

### Neige sur la voie publique

Il est aussi interdit de jeter, de déposer ou d'obstruer la propriété publique, c'est-à-dire : rue, trottoir, chemin, stationnement, fossés, etc., avec de la neige provenant d'une propriété privée. Cette interdiction s'applique à tous les citoyens, les propriétaires de commerce et les entreprises de déneigement.

Merci de votre collaboration et bon hiver.



---

## Conteneur à verre à Cowansville

Un conteneur à verre a été installé dans le stationnement du supermarché Super C, à côté de la succursale de la Banque Nationale sur la rue du Sud. Les citoyens sont encouragés à s'y rendre pour y déposer tous leurs contenants alimentaires de verre, soit les bouteilles de vin, d'huile d'olive ainsi que les pots de cornichons et de confiture en plus de pots de type Masson.

Tout le verre récupéré sera acheminé aux installations de [2 M Ressources](#) à Saint-Jean-sur-Richelieu. L'entreprise est spécialisée dans le recyclage du verre. Elle le transforme en résidus et l'utilise comme abrasifs ou moyens de filtration.

Les citoyens des municipalités environnantes, dont Dunham, sont invités à utiliser le conteneur à verre.



## Don de vêtements à Dunham

Une cloche (container) est accessible en tout temps devant la caserne incendie de Dunham pour y déposer des vêtements usagés dont vous voulez vous départir.

Les vêtements recueillis sont recyclés par l'organisme **EKOTEX** qui soutient financièrement « Le foyer le passage » qui joue un rôle essentiel auprès des enfants vulnérables de la Montérégie pour leur trouver une famille d'accueil.



## Donnez vos cartouches d'encre à MIRA

Voici une façon à la fois originale et écologique d'aider la Fondation Mira. Ramassez vos cartouches d'encre laser ou jet d'encre et donnez-les à Mira par l'intermédiaire de la Ville de Dunham. Mira passe les chercher à l'hôtel de ville gratuitement.

Attention, la fondation ne ramasse que les cartouches originales.

Deux fois par mois, la fondation lance un appel d'offres aux entreprises qui recyclent les cartouches d'encre et les vendent au plus offrant! Génial non?

Grâce à l'implication de milliers d'entreprises et particuliers, Mira a pu remettre des chiens-guides et des chiens d'assistance à des personnes en perte d'autonomie. La préparation d'une équipe chien-guide ou d'assistance coûte au-delà de 30 000 \$, c'est pourquoi la fondation a besoin de TOUTES vos cartouches!

*Des questions ou commentaires ? Il nous fera plaisir de vous lire par courriel ou appelez-nous au **450 295-2418, poste 0.***

Pour vous désabonner de notre liste d'envoi, cliquez [ici](#).



This email was sent to [info@ville.dunham.qc.ca](mailto:info@ville.dunham.qc.ca)

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Ville de Dunham · 3777 rue Principale · Dunham, Québec J0E1M0 · Canada

